



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2024 - 03 - 16

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13 JUIN 2024

SLO

ID : 085-200023778-20240606-DL_2024_03_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Jean SOYER / Stéphane GUIBERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

**Autorisation de signature des accords-cadres
d'entretien des poids lourds**

Les accords-cadres d'entretien et maintenance des véhicules poids lourds et engins communautaires conclus avec la SARL GRIVET d'une durée maximale de 4 ans sont arrivés à terme en janvier 2024.

Une nouvelle consultation a donc été mise en œuvre selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen le 1^{er} mars 2024, pour la passation d'accords-cadres mono-attributaires exécutés par l'émission de bons de commande, d'entretien et maintenance des véhicules poids lourds communautaires, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique dans les limites annuelles suivantes :

Lot	1 ^{ère} période		Cumul toutes périodes (4)	
	Minimum en Euros H.T	Maximum en Euros H.T	Minimum en Euros H.T	Maximum en Euros H.T
Lot 1 Bennes à Ordures Ménagères et Véhicules poids lourds	200 000	550 000	800 000	2 200 000
Lot 2 Engins de chantier	15 000	70 000	60 000	280 000
TOTAL	215 000	620 000	860 000	2 480 000

Un seul pli a été déposé avant la date limite de remise des offres fixée au 3 avril 2024 à 12h00 sur les deux lots par la SARL GRIVET.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 14 mai dernier a décidé, au vu du rapport d'analyse des offres établi, d'attribuer les deux lots de la consultation à la SARL GRIVET.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R. 2124-2 1°, R.2161-2 à R2161-5,
Vu les crédits inscrits au budget 2024,
Vu la décision d'attribution prise par la CAO lors de sa séance du 14 mai 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mai 2024,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE de la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres des accords-cadres n° 2024-31 et 2024-32 d'entretien et maintenance des véhicules poids lourds, selon les seuils minimum et maximum exposés au rapport, à la SARL GRIVET ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres n° 2024-31 et 2024-32 d'entretien et maintenance des véhicules poids lourds avec la SARL GRIVET et à prendre tout acte d'exécution de ces accords-cadres.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thierry FAVREAU

Givrand, le 11 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 13 JUN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 13 JUN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.